

CORONAVIRUS

COVID-19



Samedi 16 mai 2020

● LA MAIRIE À VOS CÔTÉS

COMMENT OBTENIR SON MASQUE ?

La municipalité va fournir à l'ensemble des habitants, des masques lavables et réutilisables. D'ores et déjà nous vous invitons à vous inscrire par mail à l'adresse suivante: masques@mairie-fleury-merogis.fr

Si vous n'avez pas d'adresse mail, vous pouvez vous inscrire en appelant le **01 69 46 72 88** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30 (**numéro accessible à partir de lundi 18 mai**) en précisant: **nom/prénom, adresse postale complète, nombre de personnes vivant dans le foyer et coordonnées mail/téléphone.**

Une fois inscrit, vous recevrez un mail ou un SMS vous indiquant les modalités, le jour, l'heure et le lieu de retrait des masques.

Les masques seront ensuite remis sur présentation d'un avis de taxe d'habitation. Nous vous communiquerons prochainement les dates et lieux de distribution.

DÉCONFINEMENT / RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Services en mairie > ouverts aux horaires et conditions habituels (accueil de l'hôtel de ville; état-civil; régie; scolaire, CCAS; urbanisme, centre technique municipal...).

Crèches > ouvertes depuis le 11 mai dans les limites fixées par les autorités sanitaires (accueils prioritaires, nouveaux horaires...).

Écoles > ouverture le 18 mai (sauf les petites et moyennes sections fermées au moins jusqu'au 2 juin, sauf pour les enfants des personnels prioritaires). Là encore dans le respect des protocoles sanitaires. Les enfants qui seront accueillis à l'école du 18 mai au 2 juin ont été recensés par les enseignants. Les autres élèves (hors enfants des personnels prioritaires) seront accueillis éventuellement APRÈS le 2 juin.

Accueils périscolaires et centres de loisirs enfance > ouverture dans les mêmes conditions que les écoles et uniquement pour les élèves accueillis à l'école.

Le Chalet > fermeture maintenue au moins jusqu'au 2 juin.

CVL > fermeture maintenue au moins jusqu'au 2 juin.

CMA > fermeture jusqu'à la rentrée de septembre (enseignement à distance possible).

Gymnases et équipements sportifs > fermés jusqu'à la rentrée de septembre.

Le cimetière > ouvert depuis le 11 mai aux horaires habituels.

● INFORMATIONS UTILES

ATTESTATION DÉPLACEMENT À PLUS DE 100 KILOMÈTRES

Depuis le 11 mai, une attestation est nécessaire pour se déplacer en dehors de son département et à plus de 100km de sa résidence. **Pour la télécharger, au format papier ou numérique :**

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Deconfinement-Declaration-de-deplacement>

CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION: RÉOUVERTURE PROCHAINE DES MÉDIATHÈQUES

Elles seront accessibles au public à partir du 19 mai, via un système de "clique et collecte".

CŒUR D'ESSONNE AGGLOMÉRATION: ENTRETIEN DES SITES ESPACES NATURELS

Les interventions sur le parc de la Greffière sont programmées du 18 au 22 mai sous réserve de l'achèvement des sites priorités pour motifs de sécurité.

RÉOUVERTURE PROGRESSIVE DE LA MAISON DES SOLIDARITÉS DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

Rendez-vous physiques et téléphoniques **UNIQUEMENT** le mardi après-midi et le vendredi matin; en dehors de ces rendez-vous, la structure est fermée au public.

Un accueil social téléphonique renforcé est maintenu pour l'ensemble du territoire au 01 60 84 80 71 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h à destination du public afin de répondre à toutes les demandes;

Afin de maintenir l'aide alimentaire d'urgence, la distribution des tickets service est maintenue (après évaluation) comme dans le cadre du plan de continuité de l'activité.

ACCUEIL DU PUBLIC EN PRÉFECTURE ET SOUS-PRÉFECTURES

L'accueil général du public en préfecture d'Évry et dans les sous-préfectures reste fermé. **Pour toute situation urgente, vous pouvez solliciter la préfecture à : prefecture@essonne.gouv.fr**

DÉCONFINEMENT: ORGANISATION DES ACTIVITÉS À PÔLE EMPLOI ESSONNE

La reprise se fera à compter du 18 mai. Les activités concernées par les accueils:

- Accès aux bornes en libre-service ou au matériel des zones d'accueil (photocopieuse, scanner) par le demandeur d'emploi pour s'inscrire ou s'actualiser;
- Rendez-vous pour lequel un échange physique avec un conseiller est indispensable;
- Rendez-vous identifié comme devant se réaliser en agence par le conseiller.

Ces activités se feront uniquement sur rendez-vous aux horaires habituels d'ouverture de 9h à 17h du lundi au jeudi et de 9h à 12h le vendredi.

● DÉCHETS

Les collectes des encombrants

Les collectes des encombrants des particuliers reprennent à partir du **lundi 18 mai** selon les mêmes conditions qu'avant le confinement (selon le calendrier 2020). Les rendez-vous doivent être pris directement sur le site de Cœur d'Essonne Agglomération, www.coeuressonne.fr rubrique Déchets / demande d'enlèvement d'encombrants.

Les déchèteries

Depuis le 11 mai les déchèteries sont ouvertes aux particuliers, professionnels et collectivités selon des conditions strictes. En effet, n'est autorisé qu'un passage par semaine et par badge.

Par ailleurs, à partir du **18 mai un système d'accueil sera effectif en fonction de la plaque d'immatriculation du véhicule**: les jours pairs, seuls les véhicules ayant une immatriculation paire pourront accéder aux déchèteries. Les jours impairs, seuls les véhicules ayant une immatriculation impaire pourront accéder aux déchèteries.

Attention, la déchèterie de Sainte-Geneviève-des-Bois n'ouvrira pas avant plusieurs mois en raison de travaux d'agrandissement.

Retrouvez les jours et horaires d'ouverture de chaque déchetterie sur : <http://www.siredom.com/vos-dechets-au-quotidien/les-decheteries/24-eco-centres-a-votre-disposition>

Vous pouvez également contacter le **0 800 293 991** ou dechets@coeuressonne.fr

N'hésitez pas à partager cette newsletter avec vos contacts en les invitant également à s'inscrire en cliquant [ici](#)

Pour recevoir la newsletter, envoyez vos nom, prénom et adresse mail à mairie@mairie-fleury-merogis.fr